

Scolarité antérieure (à partir du baccalauréat) :

Année scolaire	Année d'études	Etablissement	Diplôme obtenu

Formations professionnelles (se limiter aux 4 dernières) :

Entreprise	Année	Durée (semaines)	Objet de la formation

Langues : (1 : notions ; 2 : pratiqué ; 3 : maîtrisé)

Anglais : Lu Ecrit Parlé niveau TOEIC : / 990

Allemand : Lu Ecrit Parlé niveau WIDAF : / 990

Connaissances informatiques :

Langages : Visual basic C / C++ Autre Préciser

.....

Logiciels : Word Excel Powerpoint CAO

Autre Préciser

Justification des 3 années de pratique en entreprise :

EMPLOIS	Emploi actuel	Emplois précédents			
Période (du ... au ...)					
Entreprise					
Service					
Fonction					

ENTREPRISE PARTENAIRE :

Dénomination et sigle :

Activité :

Téléphone :
Adresse :

TUTEUR INDUSTRIEL (cadre responsable du suivi en entreprise) :

Nom :
Fonction :
Formation :
Téléphone direct :

ORGANISATION ENVISAGÉE POUR LA FORMATION EN ENTREPRISE :

Poste visé :
Responsabilités futures :
1^{ère} année :
.....
2^{ème} année :
.....

CONSTITUTION DUN DOSSIER :

Dossier à adresser à :

ENIM - ITII Lorraine-MP
A l'attention de Sandrine THILL
1, route d'Ars-Laquenexy – BP 65820 - 57078 METZ CEDEX 3

Tél : 03 72 74 86 43 – enim-itii-contact@univ-lorraine.fr
Site Internet : <http://www.enim.fr/portail/formationalternance.php>

- Dossier de candidature ;
- CV et lettre de motivation manuscrite ;
- Copie des diplômes ou attestations BAC **et** BAC+2 ;
- Relevés de notes de toutes les années POST-BAC ;
- Score TOEIC si vous avez passé ce test.

DATES A RETENIR :

- Dépôt des dossiers de candidature à l'ITII Lorraine - MP (avant le 31 janvier 2020).
- Pré-formation (260 heures) : février à juin 2020
- Jury d'admission en formation : mi-septembre 2020
- Début des cours académiques (600 heures par an sur 2 ans) : fin septembre 2020

CONTRAT PÉDAGOGIQUE ENTREPRISE - ALTERNANT

Autant la formation pédagogique est commune et conforme au programme pédagogique, autant la formation en entreprise est spécifique à chaque alternant.

Il est demandé à l'entreprise et à l'alternant de définir, avant l'entrée en formation, un « contrat pédagogique pour la formation en entreprise ».

Celui-ci doit être présenté et approuvé par le jury d'admission afin qu'il vérifie que le programme proposé entre dans le cadre de la formation.

Quel est le cadre ? Comment doit se dérouler la période en entreprise ?

L'alternant doit rester au contact de la vie de tous les jours.

Au cours de la 1^{ère} année, l'alternant pourra être, soit en position d'adjoint ingénieur, soit chargé de mission.

La 2^{ème} année s'articulera autour d'un projet de fin d'études.

Ce projet comportera 3 phases : d'analyse, de documentation et de réalisation.

Ce projet concret (défini dans le contrat) pourra se faire dans l'entreprise du salarié mais aussi dans, ou en liaison avec, une autre entreprise.

Pour ce projet, l'alternant sera suivi par 2 tuteurs : un cadre de l'entreprise et un enseignant afin d'utiliser au maximum le partenariat.

Signature du responsable de l'entreprise

Signature de l'alternant

Signature du tuteur industriel